

Pour diffusion immédiate
Le 30 décembre 2013

Une nouvelle *Loi sur la santé des animaux* protégera mieux la santé des animaux et des humains

WHITEHORSE — Une nouvelle *Loi sur la santé des animaux* entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et introduira un cadre juridique moderne qui permettra au gouvernement du Yukon de gérer efficacement les problèmes liés à la santé des animaux et leurs répercussions sur la santé humaine.

« De nouveaux risques pour la santé animale sont apparus depuis 1997, année de la mise en place de la loi originale », a déclaré le ministre de l'Environnement, M. Currie Dixon. « La nouvelle Loi sur la santé des animaux comporte un ensemble de règles reposant sur des données scientifiques et axées sur la prise de mesures; ces règles permettront au gouvernement d'intervenir rapidement en cas de risques liés à la grippe, au virus du Nil occidental ou à des maladies récemment répertoriées. »

La nouvelle *Loi sur la santé des animaux* a une portée plus large : elle ne s'applique pas aux maladies, mais aussi à tout ce qui est susceptible de nuire à la santé (comme les toxines). En plus de s'appliquer aux animaux vivants, la Loi s'applique maintenant aussi aux cadavres d'animaux et aux produits d'origine animale. Par ailleurs, elle établit clairement le rôle du vétérinaire en chef du gouvernement ainsi que le moment et la manière dont l'information doit être communiquée aux concernés.

« Des propriétaires de bétail, des parties ayant un intérêt dans la faune et des vétérinaires ont participé à l'élaboration de la nouvelle loi, afin que celle-ci tiennent bien compte de la situation particulière du Yukon, tout en emboîtant le pas aux autres administrations canadiennes quant à la modernisation des dispositions législatives », a souligné le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Scott Kent.

Le 19 novembre 2013, l'Assemblée législative a approuvé à l'unanimité le projet de loi 62, la *Loi sur la santé des animaux*.

Pour en savoir davantage

Principales modifications apportées à la Loi sur la santé des animaux : www.env.gov.yk.ca/animalhealth

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Nancy Campbell
Communications
Environnement
867-456-6794
nancy.campbell@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-331

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.